



# Professionnels du Bâtiment

Vous recherchez du personnel qualifié ?

L'Afpa, la CAPEB (Organisation représentative des entreprises artisanales du bâtiment) et Pôle Emploi vous proposent une solution de recrutement sécurisée :

## “LE TREMLIN VERS LES METIERS DU BATIMENT”

Après un peu plus d'un an, vous disposerez du **personnel qualifié**, adapté à votre entreprise, que vous recherchez aujourd'hui en vain. Vous choisissez votre futur salarié parmi plusieurs candidats sélectionnés et préparés à l'emploi par l'Afpa pendant 4 semaines.

Une période de 10 semaines en stage dans votre entreprise vous permet de **vérifier la motivation** et les **aptitudes** du candidat pour l'amener vers un **contrat de professionnalisation**.

**La garantie d'un recrutement sûr avec une longue période de test :**

Etape 1

Tremplin BATIMENT

4 semaines d'émergence de projet et de préparation à l'emploi à l'Afpa de Lardy (91)

+

10 semaines d'immersion en entreprise (stage)

Etape 2

Contrat de professionnalisation

Contrat de professionnalisation sur les métiers : Installateur en Thermique et Sanitaire / Electricien d'Équipement / Maçon / Peintre en bâtiment / Agent de Maintenance en Chauffage / Plaquiste / Carreleur

D'une durée de 12 à 24 mois

**Ce parcours a permis en 2009, l'insertion de près de 100 demandeurs d'emploi de toute la région dans les entreprises artisanales d'Ile de France.**



# Professionnels du Bâtiment

Vous recherchez du personnel qualifié ?

## Les atouts du dispositif

- La période de 10 semaines\* en immersion vous permet de vérifier l'**adéquation du candidat, stagiaire de la formation professionnelle**, avec votre métier et votre entreprise (vous pouvez néanmoins lui verser une gratification).

*\* l'entreprise est indemnisée à hauteur de 100 à 150 € par semaine pendant la période de stage*

- La certitude d'une qualification adaptée : **le contrat de professionnalisation**.

Alternance entre périodes en entreprise et formation au centre Afpa. Le coût de la formation est pris en charge par un organisme financeur. Rémunération de 65 % du SMIC si < 21 ans, 80% du SMIC si de 21 à 25 ans et 100 % du SMIC si > 26 ans

### Avantages pour l'employeur :

- Exonération de cotisations patronales de sécurité sociale quand le bénéficiaire a entre 16 et 25 ans ou quand il s'agit d'un demandeur d'emploi âgé de 45 ans ou plus.
- Aide forfaitaire de 200 € par mois, dans la limite de 2 000 € pour un même contrat.
- L'AFPA vous propose un accompagnement « formation de tuteur » pris en charge à 100 % par votre OPCA.

- De plus, vous recevez **une aide forfaitaire de 200€ par mois**, dans la limite de 2000€ (pour un demandeur d'emploi indemnisé)

- Un **accompagnement personnalisé** et un appui administratif tout au long des 3 étapes : recrutement, stage et embauche en contrat de professionnalisation.



---

### Coupon-réponse

à retourner par fax au 01 45 26.09 33 ou par courrier à la CAPEB 75 – Paris et Petite Couronne 28 bis, rue Sorbier 75020 Paris.

Raison sociale : .....

Nom/Prénom du dirigeant : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Je souhaite des informations complémentaires

Mon entreprise souhaite intégrer le dispositif de formation-recrutement de personnel qualifié mis en place par la CAPEB 75 et l'AFPA de Paris pour le métier de :

Plombier

Electricien

Peintre

Maçon